



syndicat national autonome

du personnel de la BANQUE de FRANCE - Solidaires

SNABF Solidaires 74-1645 - 75049 Paris cedex 01 - Courriel : 1645-UT

Tél : 01 42 92 40 25 - Fax : 01 42 60 77 42 - [http : //www.snabf.org](http://www.snabf.org)

Union
syndicale
Solidaires

finances
Solidaires

Offre d'intégration aux agents issus de l'ACAM : où en est-on ? ? ?

L'ACP (Autorité de Contrôle Prudentiel), issue de la fusion de la Commission bancaire, de l'ACAM, du CECEI et du CEA, a été installée au sein de la Banque le 9 mars dernier. L'ordonnance, publiée en janvier 2010, ayant trait à la fusion des autorités d'agrément et de contrôle de la banque et de l'assurance, accordait **18 mois** à la Banque de France pour proposer à tous les agents issus de l'Acam une intégration dans le cadre des statuts (titulaire ou contractuel) du personnel de la Banque de France (hors notamment des membres du corps de contrôle des assurances).

Il nous appartenait dès lors de nous préparer à cette question : il nous fallait d'un côté accueillir nos collègues issus de l'ACAM et réfléchir aux propositions que pourrait leur faire la Banque en vue de cette intégration et d'un autre côté, veiller à ce que nos collègues issus du SGCB, de la DCP et de la DECEI, notamment ceux du cadre titulaire, ne soient ni oubliés ni désavantagés par cette intégration à laquelle la Banque tient tellement et qui pourrait lui faire « oublier » les agents titulaires !

Il faut aussi savoir que les agents issus de l'ACAM viennent d'une structure où tout le monde se connaît et qu'ils sont représentés par un syndicat propre à l'ACAM : le Syndicam, qui a été reconnu représentatif jusqu'aux prochaines élections. Nous avons tous accueilli cette organisation syndicale qui a donc participé avec nous aux discussions.

En effet, un groupe de concertation sur le projet d'offre d'intégration s'est réuni trois fois en septembre/octobre 2010. Lors de ces réunions, les 8 organisations syndicales (dont le Syndicam), ont fait part au Gouvernement de la Banque, dans une déclaration commune reprise ci-dessous, du souci de transparence, d'équité et d'objectivité qui devait sous-tendre à leurs yeux l'ensemble de cette offre, pour une intégration réussie :

L'intersyndicale est attachée aux principes d'équité et d'objectivité, critères incontournables pour réussir une intégration des agents issus de l'ACAM à la Banque de France qui soit bien acceptée par les agents issus de l'ACAM comme par ceux de la Banque de France.

Ces principes d'équité et d'objectivité impliquent une transparence complète des données communiquées par la Banque, qui devront être écrites et permettre d'établir des comparaisons entre les différents statuts ; ces données complètes doivent concerner le salaire comme les critères de rattachement.

C'est à ces conditions seulement que l'intégration des agents issus de l'ACAM à la Banque de France sera une réussite...

Lors de la Commission du Personnel du 12 novembre qui prolongeait ces réunions de concertation, la DGRH a précisé qu'en cas d'acceptation par les fonctionnaires détachés de l'offre d'intégration au cadre titulaire de la Banque :

- le rattachement indiciaire se ferait sur la base annuelle de la rémunération la plus récente et la plus complète, à savoir celle de janvier 2011, intégrant également la prime variable versée en janvier 2011, cette prime annuelle présentant à l'analyse un caractère récurrent comme du fixe.

- le rattachement des fonctionnaires au cadre titulaire se ferait en fonction de leur poste, de leur rémunération et de leur catégorie d'appartenance :
1. les agents de catégorie « A », cadres « attachés d'administration », seraient rattachés aux agents d'encadrement de la Banque, tandis que les autres cadres « A » seraient rattachés au personnel de direction ;
 2. les agents de catégorie « B » seraient rattachés à la maîtrise (SR à la Banque) ;
 3. les agents de catégorie « C » seraient rattachés aux non-cadres. Ainsi, les agents administratifs le seraient aux secrétaires comptables et les agents des services techniques, aux agents de service.

Pour gérer les chevauchements entre, par exemple, un indice de fin de grade SC1 et de début de SC Classe exceptionnelle, la DGRH considèrera l'ancienneté dans la fonction publique et rattachera l'agent en fonction des délais moyens de passage à la Banque.

Dans l'état actuel de l'offre, les agents contractuels de droit public auraient, pour leur part, la possibilité d'intégrer le cadre contractuel des agents de la Banque. Par ailleurs, des agents contractuels issus de l'ACAM émettent le souhait d'intégrer le cadre titulaire.

Le SNABF Solidaires étend cette demande à tous les contractuels de la Banque : en effet, l'intégration au corps des agents titulaires des contractuels qui remplissent les conditions nécessaires, préserve à la fois l'unité de la Banque et favorise l'attachement au service public. Il est dans l'intérêt de la Banque que ses cadres fassent partie des titulaires pour faire carrière vers les postes fonctionnels de cadres supérieurs et dirigeants. Pour le SNABF Solidaires, ces possibilités d'intégration doivent se réaliser de manière transparente, par voie de concours interne. Nous avons formulé cette demande auprès de la Banque qui l'a prise en compte.

Le projet d'offre d'intégration destiné aux agents issus de l'Acam sera soumis pour information et consultation au CCE des 9 et 10 décembre prochain, puis au Conseil général de la Banque dont l'arrêté sera présenté au Ministre pour approbation. Une offre personnalisée sera présentée à chaque agent de l'ex-Acam en mars ou avril prochain et ouverte sur une période de deux mois environ. Une boîte électronique sera mise en place pour répondre aux questions des agents. La date de prise d'effet de l'intégration pourrait se situer au 1^{er} juillet 2011.

Quelle analyse le SNABF Solidaires fait-il globalement de ce projet d'offre ?

La Banque semble avoir le souci de respecter un équilibre pour faire une offre aux agents issus de l'ACAM dans la continuité des conditions d'emploi qu'ils connaissaient à l'ACAM, sans contrevenir parallèlement aux règles auxquelles est soumis le personnel de la Banque. Nous devons vérifier que ce respect est réel au fur et à mesure de la mise en pratique des rattachements.

Le SNABF Solidaires rappelle que les fonctionnaires détachés pourront refuser l'offre « d'intégration » au cadre titulaire et continueront alors à relever des règles de droit public. Ils ne pourront dans ce cas postuler aux offres de poste de la Banque hors ACP. Les agents contractuels issus de l'Acam pourront aussi s'ils le désirent, refuser l'offre d'intégration et garder leur ancien contrat.

Tous les agents qui auront accepté l'offre individuelle d'intégration statutaire auront accès à tous les postes offerts au sein de la Banque. La transparence sur ces rattachements doit donc être totale.

Le SNABF Solidaires sera extrêmement vigilant sur le déroulement pratique de cette offre et ses conséquences. Il invite tous les agents concernés à l'informer de tout dysfonctionnement ou même simple anomalie dont il aurait connaissance dans le processus d'offre en cours.